

Sauvons le Climat – AGE du 13 avril 2013

Projet de modification du Règlement Intérieur

Texte actuel :

Composition du Bureau

Au sein du Bureau, aux fonctions statutaires de Président, Secrétaire et Trésorier sont ajoutées les fonctions de Vice-président, Secrétaire-adjoint, Trésorier-adjoint, Chargé de la Communication, Responsable du développement à l'étranger, Responsable du site Internet et Responsable du blog.

Le Vice-président représente le Président en cas d'indisponibilité ponctuelle de celui-ci. Il a délégation du Président.

Le Secrétaire-adjoint représente le Secrétaire en cas d'indisponibilité ponctuelle de celui-ci. Il a délégation du Secrétaire.

Le Trésorier-adjoint représente le Trésorier en cas d'indisponibilité ponctuelle de celui-ci. Il a délégation du Trésorier.

Le Chargé de la Communication seconde le Président dans les relations avec les médias et les personnalités politiques

Le Responsable du développement à l'étranger recherche et met en œuvre les moyens d'étendre l'influence du collectif à l'étranger.

Le Responsable du site Internet veille à l'entretien du site et à sa mise à jour.

Le Responsable du blog veille à l'entretien du blog, à sa mise à jour et à sa modération.

L'ensemble des personnes exerçant des fonctions au sein du Bureau sont nommées à ces fonctions par le Conseil d'administration.

Les fonctions ne sont pas cumulables. Nul ne peut être membre du Bureau s'il n'y exerce pas une fonction.

Comité éditorial

Un comité éditorial assiste le Président dans l'exercice de sa responsabilité de directeur des publications de l'Association.

Ce comité est composé du Président et d'une à six autres personnes choisies par le Président parmi les membres du Conseil d'administration.

Ce comité est présidé par le Président. Il se réunit physiquement dans un même lieu au moins deux fois par an et peut délibérer sans que ses membres soient rassemblés sur un même lieu par courrier électronique, visioconférence ou tout autre moyen approprié, autant de fois que nécessaire, à la demande du Président.

Texte proposé :

Composition du Bureau

Au sein du Bureau, aux fonctions statutaires de Président, Secrétaire et Trésorier sont ajoutées les fonctions de Vice-présidents, Secrétaire-adjoint, Trésorier-adjoint, et Responsable du site Internet.

Un des Vice-présidents représente le Président en cas d'indisponibilité ponctuelle de celui-ci. Il a délégation du Président.

Le Secrétaire-adjoint représente le Secrétaire en cas d'indisponibilité ponctuelle de celui-ci. Il a délégation du Secrétaire.

Le Trésorier-adjoint représente le Trésorier en cas d'indisponibilité ponctuelle de celui-ci. Il a délégation du Trésorier.

Le Responsable du site Internet veille à la maintenance du site et à sa mise à jour.

A cette composition et liste de fonctions minimales, prévues au présent Règlement Intérieur, le Conseil d'Administration, sur proposition du Président, peut compléter et préciser le mode de fonctionnement du Bureau et l'exercice des responsabilités. L'ensemble des personnes exerçant des fonctions au sein du Bureau sont nommées à ces fonctions par le Conseil d'administration.

Nul ne peut être membre du Bureau s'il n'y exerce pas une fonction.

Les fonctions de trésorier et de trésorier-adjoint ne sont pas cumulables avec d'autres fonctions au sein du Bureau.

A l'issue de chacune de ses réunions, le Bureau en communique un compte-rendu au Conseil d'Administration.

Comité éditorial

Un comité éditorial assiste le Président dans l'exercice de sa responsabilité de directeur des publications de l'Association.

Ce comité est composé du Président et d'une à six autres personnes choisies par le Président parmi les membres du Conseil d'Administration.

Ce comité est présidé par le Président. **Son mode de fonctionnement (composition, fréquence des réunions...) ainsi qu'un compte-rendu de ses réunions sont communiqués au Conseil d'Administration.**